



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SANCEY-BELLEHERBE

Régie eau potable

Chazot, Lanans, Orve, Péseux, Rahon, Randevillers, Rosières sur Barbèche,
Servin, Valonne, Vaudrivillers, Vellevans, Vellerot lès Belvoir, Vernois lès
Belvoir et Vyt lès Belvoir

Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

Réglementation en vigueur :

- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relatif au renforcement de la protection de l'environnement
- Art D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux RPQS d'eau potable et d'assainissement
- Art L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

SOMMAIRE

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE 4

1 – Présentation du territoire desservi	4
2 – Mode de gestion du service	4
3 – Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
4 – Nombre d’abonnés	5
5 – Eaux brutes	6
5.1 – Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
5.2 – Achats d’eaux brutes	7
6 – Eaux traitées	8
6.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable 2023	8
6.2 – Production	8
6.3 – Achats d’eaux traitées.....	10
6.4 – Volumes vendus au cours de l’exercice	10
6.5 – Autres volumes.....	11
6.6 – Volume consommé autorisé	11
6.7 – Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	11

TARIFICATION DE L’EAU ET RECETTES DU SERVICE 12

1 – Modalités de tarification.....	12
2 – Facture d’eau type	13
3 – Recettes	14

INDICATEURS DE PERFORMANCE..... 15

1 – Qualité de l’eau (P101.1 et P102.1).....	15
2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3 – Indicateurs de performance	17
3.1 – Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	17
3.2 – Rendement primaire du réseau	18
3.3 – Indice linéaire de consommation (ILC).....	19
3.4 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
3.5 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	21
3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	21
3.7 – Indice d’avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	21
3.8 – Taux d’occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	22
3.9 – Délai maximal d’ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	22

3.10 – Durée d’extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	22
3.11 – Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P154.0).....	22
3.12– Taux de réclamations (P155.1).....	23

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 24

1 – Branchements en plomb	24
2 – Montants financiers	24
3 – Etat de la dette du service.....	24
4 – Amortissements	24
5 – Présentation des programmes de travaux adoptés	24

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L’EAU 26

1 – Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	26
--	----

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS 27

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1 – Présentation du territoire desservi

- ♦ Au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) a pris la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire.
- ♦ Le service est géré au niveau intercommunal.
- ♦ Les compétences liées au service :
 - La production d'eau potable
 - La protection de l'ouvrage de prélèvement
 - Le traitement
 - Le transfert
 - Le stockage
 - La distribution
- ♦ Le territoire desservi : Chazot, Lanans, Orve, Péseux, Rahon, Randevillers, Rosières sur Barbèche, Servin, Valonne, Vaudrivillers, Vellevans, Vellerot lès Belvoir, Vernois lès Belvoir et Vyt lès Belvoir

Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	NON
Existence d'un schéma de distribution d'eau potable	En cours
Existence d'un règlement de service	OUI
Existence d'un diagnostic	En cours

2 – Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie à autonomie financière**.

Une convention de délégation a été signée avec chaque commune. Elles ont la charge du fonctionnement et de la gestion de l'eau potable sur leur territoire. Les investissements sont portés directement par la régie.

3 – Estimation de la population desservie (D101.1)

Un habitant considéré comme desservi est toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle est ou peut être raccordée.

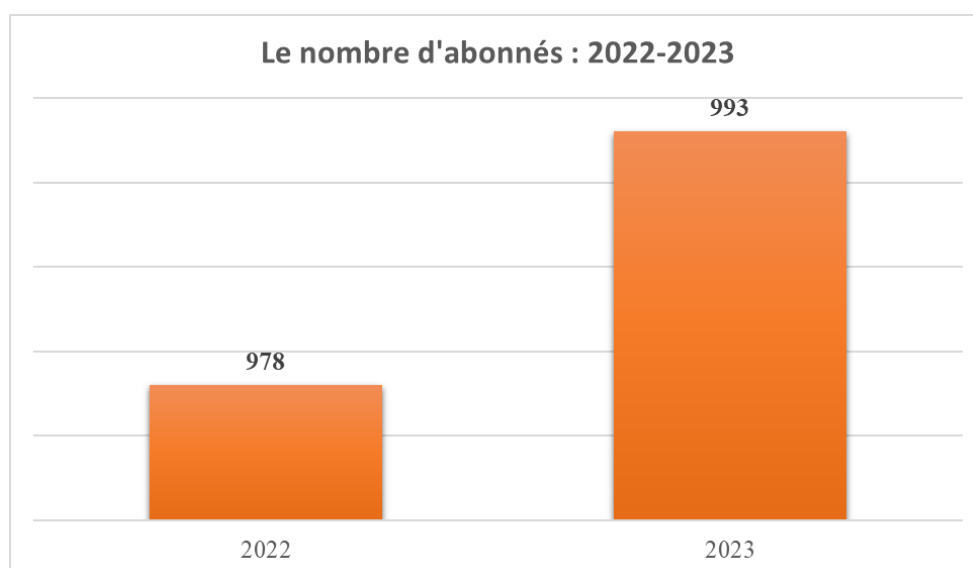
Le service public d'eau potable dessert **2 002 habitants** au 31 décembre 2023.

4 – Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert **978 abonnés** au 31 décembre 2023.

Commune	Nombre d'abonnés domestiques 2023	Nombre d'abonnés non domestiques 2023	Nombre total d'abonnés 2023
Chazot	57	4	61
Lanans	79	6	85
Orve	31	3	34
Péseux	42	4	46
Rahon	69	3	72
Randevillers	62	4	66
Rosières sur Barbèche	56	3	59
Servin	93	7	100
Valonne	107	6	113
Vaudrivillers	41	3	44
Vellerot lès Belvoir	56	3	59
Vellevans	104	5	109
Vernois lès Belvoir	35	3	38
Vyt lès Belvoir	106	1	107
TOTAL	938	55	993



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **25,28 abonnés/km** au 31 décembre 2023.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,02 habitants/abonné** au 31 décembre 2023.

La consommation moyenne par abonné (comprenant celle des gros consommateurs) est de **158 m³** au 31 décembre 2023.

5 – Eaux brutes

5.1 – Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 217 421 m³ pour l'exercice 2022.

Ressource Implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé en 2022
Source du Lotissement VYT LES BELVOIR	Eau souterraine	25 000 m ³	1 397 m ³
Source du Village VYT LES BELVOIR	Eau souterraine		5 294 m ³
Source Vellerot VYT LES BELVOIR	Eau souterraine		5 861 m ³
Source Rougenne VAUDRIVILLERS	Eau souterraine	18 250 m ³	4 625 m ³
Source Pommeret VAUDRIVILLERS	Eau souterraine		5 490 m ³
Source des Prés Muots SERVIN	Eau souterraine	22 000 m ³	31 218 m ³
Source de la Malchenot SERVIN	Eau souterraine		
Source Cordier SERVIN	Eau souterraine		
Source du Lomont VELLEROT LES BELVOIR	Eau souterraine	19 500 m ³	6 342 m ³
Source Tête des Fourches BELVOIR	Eau souterraine	9 000 m ³	8 575 m ³
Source Sous la Chapelle Sainte Anne BELVOIR	Eau souterraine		
Source de la Chenoz VELLEVANS	Eau souterraine	25 550 m ³	24 673 m ³
Source des trois fontaines SERVIN	Eau souterraine		
Source de la Pra VELLEVANS	Eau souterraine	20 000 m ³	29 287 m ³
Source de la Côte RANDEVILLERS	Eau souterraine		

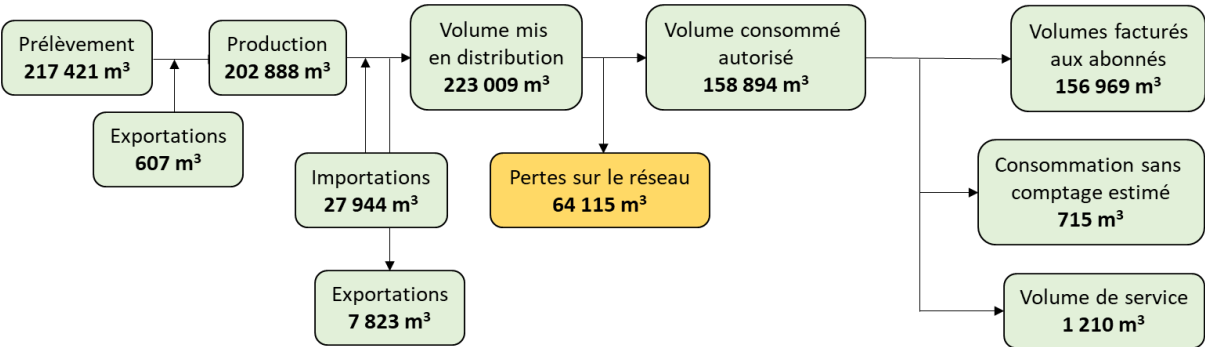
Source des Vanottes RANDEVILLERS	Eau souterraine		
Source La Reculée SANCEY	Eau souterraine	21 000 m ³	15 359 m ³
Source Septfontaine SANCEY	Eau souterraine		
Source Vivier LANANS	Eau souterraine	25 550 m ³	20 646 m ³
Source Pré de la Combe LANANS	Eau souterraine		
Source Giragoillot LANANS	Eau souterraine		
Source du Montagney 2 VERNOIS LES BELVOIR	Eau souterraine	8 000 m ³	4 365 m ³
Source de Montagney 2 VERNOIS LES BELVOIR	Eau souterraine		
La Chenalière ROSIERES/BARBECHÉ	Eau souterraine	15 000 m ³	12 779 m ³
Source La Côte ORVE	Eau souterraine	-	1 879 m ³
Source Combe l'Ecul VALONNE	Eau souterraine	25 000 m ³	21 639 m ³
Source Sous la Côte 1 VALONNE	Eau souterraine		
Source Sous la Côte 2 VALONNE	Eau souterraine		
Source Champs Thiegy 1 VALONNE	Eau souterraine		
Source Champs Thiegy 2 VALONNE	Eau souterraine		
Source Guillaume Drouge VALONNE	Eau souterraine		
Forage VALONNE	Eau souterraine		
Source Champs du Moulin PESEUX	Eau souterraine	25 000 m ³	17 992 m ³

5.2 – Achats d'eaux brutes

Fournisseur	Réseau concerné	Volume acheté en 2023
Chazot	Randevillers	607 m ³

6 – Eaux traitées

6.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable 2023



6.2 – Production

Le service a 16 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Réservoir de Chazot	Traitement UV
Réservoir de Lanans	Traitement chlore gazeux
Réservoir d’Orve	Traitement UV
Station de traitement de Péseux	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Rahon	Traitement UV
Réservoir de Randevillers	Traitement UV
Réservoir de Rosières sur Barbèche	Traitement UV
Réservoir de Servin	Traitement UV
Réservoir de Valonne	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Vaudrivillers	Traitement UV
Réservoir de Vellevans	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Vellerot lès Belvoir	Traitement UV
Station de traitement de Vernois lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir du lotissement à Vyt lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir Vellerot à Vyt lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir village à Vyt lès Belvoir	Traitement UV

Commune	Volume produit en 2023
Chazot	14 000 m ³
Lanans	17 990 m ³
Orve	9 380 m ³
Péseux	17 992 m ³
Rahon	13 520 m ³
Randevillers	8 906 m ³
Rosières sur Barbèche	12 779 m ³
Servin	31 218 m ³
Valonne	21 639 m ³
Vaudrivillers	9 572 m ³
Vellerot lès Belvoir	4 623 m ³
Vellevans	24 673 m ³
Vernois lès Belvoir	4 044 m ³
Vyt lès Belvoir	12 552 m ³
TOTAL	202 888 m³

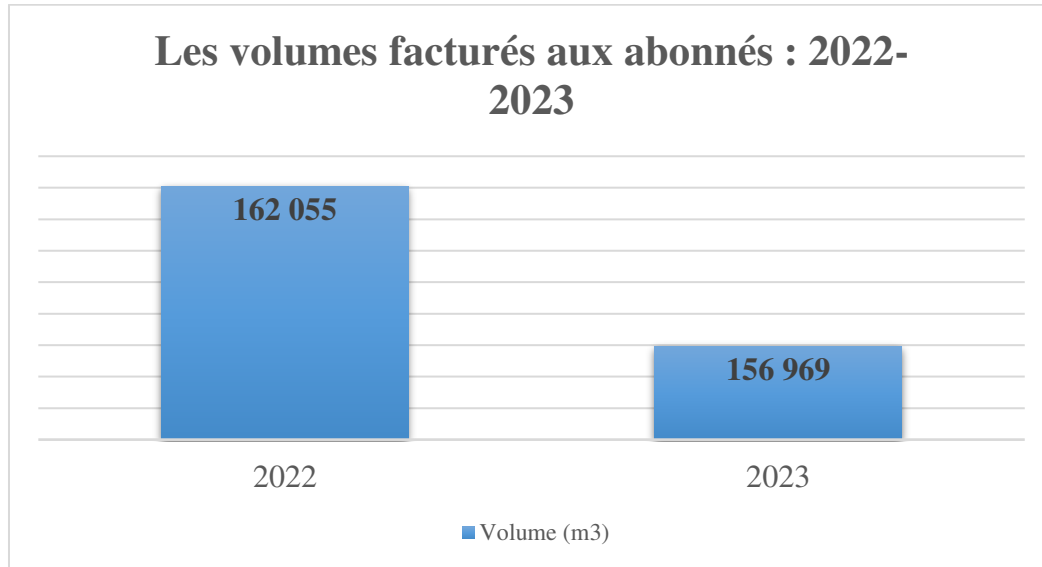


6.3 – Achats d’eaux traitées

Fournisseur	Réseau concerné	Volume acheté en 2023
Orve	Chazot	1 380 m ³
SIE Haute-Loue	Lanans	2 776 m ³
Sancey	Orve	8 881 m ³
Sancey	Rahon	3 556 m ³
Lanans	Servin	0 m ³
SIE Haute-Loue	Vaudrivillers	1 510 m ³
Vyt lès Belvoir	Vellerot lès Belvoir	5 536 m ³
Sancey	Vellevans	3 398 m ³
TOTAL		27 944 m ³

6.4 – Volumes vendus au cours de l’exercice

Acheteurs	Volumes vendus en 2023
Abonnés domestiques	68 983 m ³
Abonnés non domestiques	87 986 m ³
Total vendu aux abonnés	156 969 m³
Randevillers	607 m ³
Servin	0 m ³
Chazot	1 380 m ³
Vellerot lès Belvoir	5 836 m ³
Total vendu à d’autres services	7 823 m³



6.5 – [Autres volumes](#)

	Exercice 2023
Volume consommé sans comptage	715 m ³
Volume de service	1 210 m ³

6.6 – [Volume consommé autorisé](#)

	Exercice 2023
Volume consommé autorisé	158 894 m ³

6.7 – [Linéaire de réseau de desserte \(hors branchement\)](#)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **39,28 kilomètres** au 31 décembre 2023.

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1 – Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.)

Le choix de la Communauté de Communes est d'appliquer un tarif différencié par commune, correspondant à ses besoins pour faire fonctionner le service.

Commune	Part fixe	Part proportionnelle	
		0 à 500 m ³	Supérieur à 500 m ³
CHAZOT	70 €	1,89 €	1,23 €
LANANS	60 €	2,00 €	1,34 €
ORVE	65 €	3,40 €	2,21 €
PESEUX	60 €	1,54 €	1,00 €
RAHON	60 €	1,69 €	1,10 €
RANDEVILLERS	60 €	2,00 €	1,60 €
ROSIERES/BARBECHÉ	60 €	2,00 €	1,34 €
SERVIN	60 €	0,70 €	0,46 €
VALONNE	60 €	1,30 €	0,81 €
VAUDRIVILLERS	60 €	1,60 €	1,04 €
VELLEVANS	60 €	1,52 €	1,03 €
VELLEROT LES BELVOIR	60 €	3,40 €	2,21 €
VERNOIS LES BELVOIR	60 €	1,40 €	0,91 €
VYT LES BELVOIR	60 €	2,10 €	1,37 €

TAXES	
Taux de TVA	5,5 %
REDEVANCES	
Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,06 €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³

Délibération n°2023-12-05-07 du 5 décembre 2023 effective à compter du 1^{er} janvier 2024 fixant les tarifs du service d'eau potable.

2 – Facture d'eau type

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.)

La facture d'eau type de 120 m³

	Au 1 ^{er} janvier 2024
Part de la collectivité	
Part fixe annuelle	60 €
Part variable	192,00 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au service	252,00 €
Taxes & redevances	
TVA	16,17 €
Prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)	7,20 €
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,17 €
Total	310,17 €
Prix TTC au m³	2,58 €

Commune	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³
CHAZOT	2,98 €/m ³
LANANS	3,01 €/m ³
ORVE	4,53 €/m ³
PESEUX	2,52 €/m ³
RAHON	2,68 €/m ³
RANDEVILLERS	3,01 €/m ³
ROSIERES/BARBECHE	3,01 €/m ³
SERVIN	1,64 €/m ³
VALONNE	2,27 €/m ³
VAUDRIVILLERS	2,58 €/m ³
VELLEVANS	2,50 €/m ³

VELLEROT LES BELVOIR	4,48 €/m ³
VERNOIS LES BELVOIR	2,37 €/m ³
VYT LES BELVOIR	3,11 €/m ³

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle**.

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle**. **2 153** factures ont été émises en 2023.

3 – Recettes

Type de recettes	Exercice 2023
Recettes des consommations d'eau	279 331,71 €
Recettes de la part fixe	61 561,31 €
Recette de vente d'eau en gros	7 468,55 €
Recette d'exportation d'eau brute	0 €
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-7694,02 €
Total recettes de vente d'eau	340 667,55 €
Recettes liées aux travaux	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €
Total autres recettes	0 €
TOTAL DES RECETTES	340 667,55 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 – Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

	Analyses de microbiologie		Analyses de physico-chimie	
	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité
2023	90	11	163	0

Taux de conformité

	Microbiologie	Physico-chimie
2022	90,7 %	100 %
2023	87,8 %	100 %

2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	OUI	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	OUI	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		OUI	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90 %	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	NON	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	NON	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	NON	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	-	-	94

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

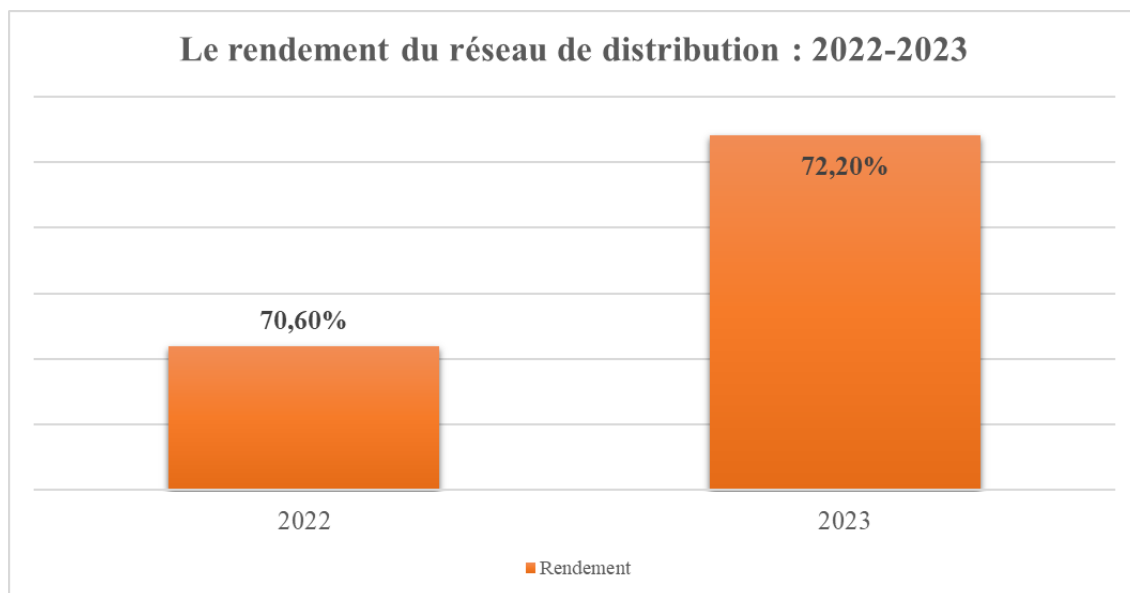
3 – Indicateurs de performance

3.1 – Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d’eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution de la régie eau potable est de **70,6 %** en 2022.

Année	Rendement de distribution
2022	70,6 %
2023	72,2 %



Commune	Rendement de distribution 2023
Chazot	75,8 %
Lanans	40,9 %
Orve	85,6 %
Péseux	41,2 %
Rahon	81,9 %
Randevillers	96,0 %
Rosières sur Barbèche	70,9 %
Servin	79,1 %

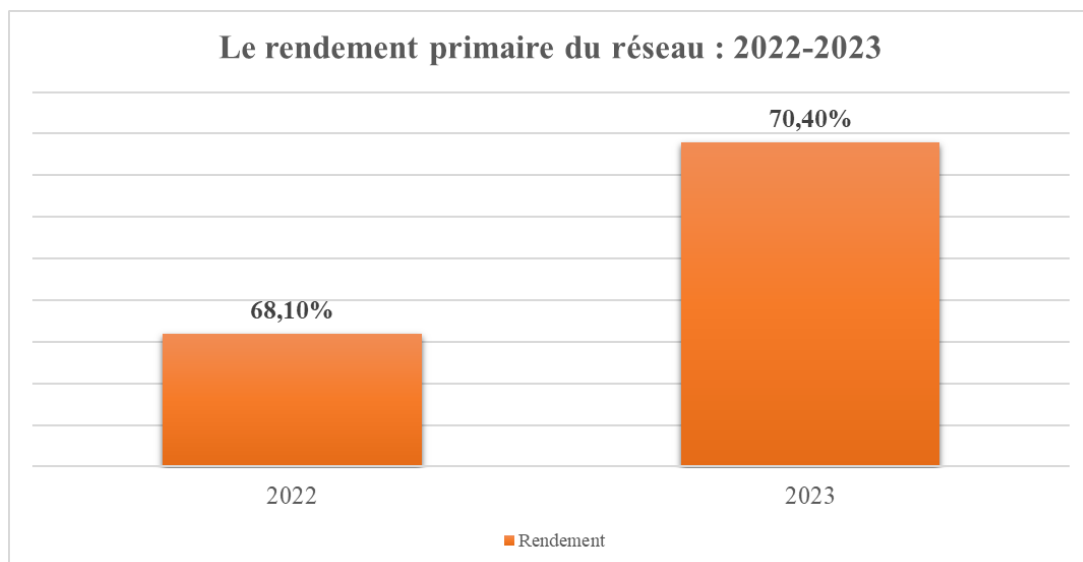
Valonne	85,2 %
Vaudrivillers	61,1 %
Vellerot lès Belvoir	70,0 %
Vellevans	73,3 %
Vernois lès Belvoir	87,2 %
Vyt lès Belvoir	98,3 %

3.2 – Rendement primaire du réseau

Le rendement primaire du réseau correspond au ratio entre le volume vendu aux abonnés et le volume mis en distribution.

Le rendement primaire du réseau de la régie eau potable est de **70,4 %** en 2023.

Année	Rendement primaire
2022	68,1 %
2023	70,4 %



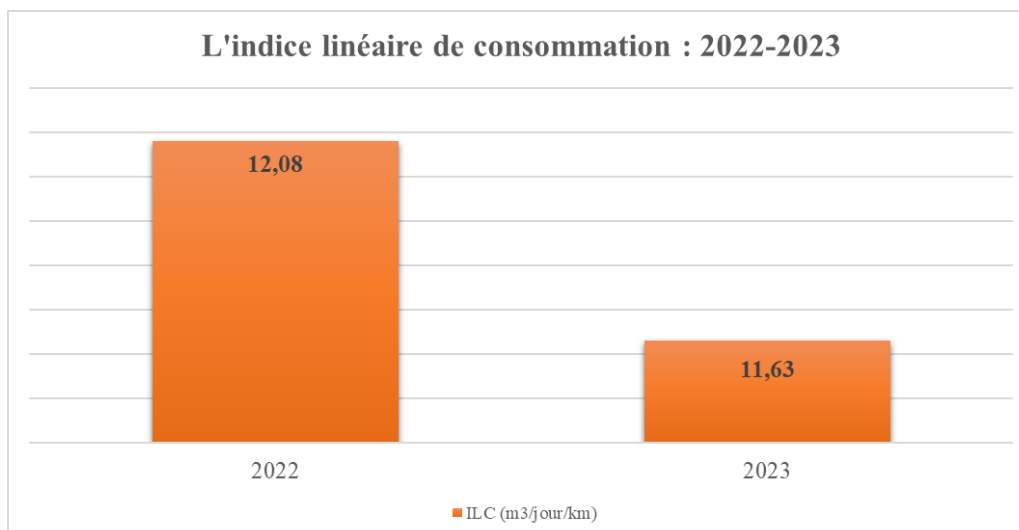
Commune	Rendement primaire 2023
Chazot	82,5 %
Lanans	46,1 %
Orve	85,6 %
Péseux	41,2 %
Rahon	81,5 %
Randevillers	95,9 %
Rosières sur Barbèche	65,4 %
Servin	93,6 %
Valonne	84,6 %
Vaudrivillers	59,5 %
Vellerot lès Belvoir	75,0 %
Vellevans	83,4%
Vernois lès Belvoir	85,8 %
Vyt lès Belvoir	98,3 %

3.3 – Indice linéaire de consommation (ILC)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes consommés chaque jour.

L'indice linéaire de consommation de la régie eau potable est de **11,63 m³/jour/km** en 2023.

Année	Indice linéaire de consommation (m ³ /jour/km)
2022	12,08
2023	11,63



Commune	Indice linéaire de consommation 2023
Chazot	15,69 m³/j/km
Lanans	8,36 m³/j/km
Orve	14,55 m³/j/km
Péseux	9,74 m³/j/km
Rahon	11,61 m³/j/km
Randevillers	10,17 m³/j/km
Rosières sur Barbèche	10,40 m³/j/km
Servin	26,67 m³/j/km
Valonne	11,65 m³/j/km
Vaudrivillers	9,75 m³/j/km
Vellerot lès Belvoir	9,45 m³/j/km
Vellevans	11,28 m³/j/km
Vernois lès Belvoir	3,06 m³/j/km
Vyt lès Belvoir	4,22 m³/j/km

3.4 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,6 m³/j/km**.

3.5 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d’une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d’autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l’année 2023, l’indice linéaire des pertes est de **4,5 m³/j/km**.

Année	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /jour/km)
2022	5,0
2023	4,5

3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l’identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, **1,58 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l’année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable est de **0,8 %**.

3.7 – Indice d’avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l’état d’avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % : aucune action de protection
- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % : avis de l’hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d’une procédure de suivi de son application

En cas d’achats d’eau à d’autres services publics d’eau potable ou de ressources multiples, l’indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculé en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d’eau produits ou achetés.

Pour l’année 2023, l’indice global d’avancement de protection de la ressource est **79,1 %**.

3.8 – Taux d’occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Pour l’année 2023, 3 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d’occurrence des interruptions de service non-programmée de **3,02** pour 1 000 abonnés.

3.9 – Délai maximal d’ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service d’engage à fournir l’eau dans un délai de 3 jours ouvrés après réception d’une demande d’ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d’un abonné doté d’un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Pour l’année 2023, le taux de respect de ce délai est de **100 %**.

3.10 – Durée d’extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Pour l’année 2023, la durée d'extinction de la dette est de **1,7 ans**.

Année	Encours de la dette	Epargne brute annuelle	Durée d’extinction de la dette
2022	439 955,23 €	755 662,84 €	0,6 ans
2023	1 348 623,33 €	802 572,04 €	1,7 ans

3.11 – Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31 décembre 2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

Année	Montant d’impayés au titre de l’année 2022	Facturation 2022	Taux d’impayés sur les factures 2022
2022	6 670,90 €	247 922,24 €	2,69 %
2023	3 098,02 €	381 085,93 €	0,81 %

Pour l’année 2023, le taux d’impayés sur les factures d’eau 2022 est de **0,81 %**.

3.12 – Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 5

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de **5,04** pour 1 000 abonnés.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1 – Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25 décembre 2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

2 – Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	473 086 €	422 784 €
Montant des subventions	22 104 €	154 641 €
Montant des contributions du budget général	0 €	0 €

3 – Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre 2022		473 086 €	1 348 623,33 €
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	72 679,59 €	89 361,29 €
	En intérêts	14 756,23 €	41 294,66 €

4 – Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **204 963,83 €**.

5 – Présentation des programmes de travaux adoptés

- Protection de captage de la source de la Côte à Orve.
- Révision des périmètres de protection de captage du Champenêtré à Sancey
- Etude d'amélioration de la production en eau à Vellerot lès Belvoir
- Programme de mise en place de télégestion et de compteurs à Rahon, Rosières sur Barbèche, Valonne et Servin
- Travaux dans les réservoirs de Rahon, Orve et Rosières sur Barbèche

- Travaux de renforcement de réseau d'eau potable à Chazot, Lanans, Rahon, Rosières sur Barbèche, Vellevans, Vellerot lès Belvoir et Sancey

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1 – Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficultés,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2023, le service a reçu **1** demande d'abandon de créance et en a accordé **1**.
69,52 € ont été abandonnés, ce qui représente **0,00 €/m³** pour l'année 2023.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1998	2002
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,58 €/m³	2,58 €/m³
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la microbiologie	90,7 %	87,8 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la physico-chimie	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	94	94
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,6 %	72,2 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,3 m³/j/km	4,6 m³/j/km
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	5,0 m³/j/km	4,5 m³/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,17 %	0,8 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,1 %	79,1 %
P109.0	Montant des abandons de créances	0,00 €/m³	0,00 €/m³
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	2,69 %	0,81 %